

DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : GUINGAMP
CANTON : PLOUHA

**COMMUNE DE TREVEREC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2023**

Nbre de Conseillers
en exercice : 11
Nbre de présents : 08
Nbre de votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février à 20 h 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de TREVEREC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine GEFFROY, Maire.

Date de la convocation
13 février 2023

Etaient présents :

GEFFROY S. ; GUERNION N. ; HELARY R. ; LE BOULZEC A. ; LE BERRE S. ;
QUERE S. ; BLOT G. ; LE CALVEZ D.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

KEROUANTON L. donne pouvoir à GEFFROY S.
LEGER K. donne pouvoir à BLOT G.

Absent excusé : GUENNIC L.

Date d'affichage :
23 février 2023

Le scrutin a eu lieu Denise LE CALVEZ a été nommée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2022,
- 2) Subventions aux associations pour 2023,
- 3) Berger Levrault – Abonnement 2023,
- 4) Chenil Service – Cotisation 2023,
- 5) Présentation devis pour la mise en place du Numérique,
- 6) Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) – Devis éclairage public,
- 7) Motion de soutien contre la suppression d'une classe à l'école publique Yves Jouan de Lanvollon,
- 8) Affaires diverses.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, s'ils ont des remarques à effectuer sur le procès-verbal du 7 décembre 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres le procès-verbal du 7 décembre 2022.

2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes aux associations pour l'année 2023 :

ORGANISMES	Montant 2023
SOCIETE DE CHASSE	200.00 €
L'AVENIR DE TREVEREC	100.00 €
LES MARIES-CASSEROLES	150.00 €
TREVEREC SPORT	250.00 €
MEMOIRE DE TREVEREC	150.00 €
AMAP	150.00 €
ENSALEP	Pas demande
LIGUE CONTRE LE CANCER	10.00 €
ASSOCIATION LA PIERRE LE BIGAUT MUCOVISCIDOSE	10.00 €
LES AMIS DU VELO	10.00 €
PARALYSES DE FRANCE SAINT BRIEUC	10.00 €
LEUCEMIE ESPOIR	10.00 €
SOLIDARITE PAYSAN	10.00 €
SECOURS POPULAIRE	10.00 €
APPMA PECHE LANVOLLON	80.00 €
BLEUETS DE FRANCE	15.00 €
ECURIE DE L'HEVOUDEK (15.00 €/ enfant)	30.00 €
TWIRLING CLUB DE L'ISLE (15.00 €/ enfant)	15.00 €
CENTRE DE SECOURS DE LANVOLLON (15 €/enfant)	15.00 €
JEUNESSE SPORTIVE (15 €/enfant)	45.00 €
LES ETOILES DU LEFF (15 €/ enfant)	45.00 €
PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR LES PRIMAIRES	452.30 €
PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR LES MATERNELLES	1 406.06 €

3) BERGER LEVRAULT – ABONNEMENT 2023

Madame le Maire présente la facture d'abonnement de Berger Levrault (logiciel comptable, état civil, maintenance...). Elle s'élève à 327.78 € TTC pour l'année 2023 (année 2022 : 319.70 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la facture d'abonnement à Berger Levraut pour un montant de 327.78 € TTC.

4) CHENIL SERVICE – COTISATION 2023

Madame le Maire informe le conseil municipal, que la société Chenil Service a présenté sa facture pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Pour la commune de Trévélec, le forfait s'élève à 446.72 € TTC (année 2022 : 446.72 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au règlement de la cotisation 2023 à l'entreprise SAPCA Chenil Service.

5) PRESENTATION DEVIS POUR LA MISE EN PLACE DU NUMERIQUE

Madame le Maire présente les devis reçus dans le cadre de la mise en place du « Construire le numérique en Côtes d'Armor ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les devis l'entreprise Restart Informatique située à Paimpol pour un montant HT de 1 482.17 € :

6) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 22 – DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

Le projet de modification de la commande d'éclairage public « A » située au Bourg présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 850.00 € TTC.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndicat du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant 2019 d'un montant de 1 113.43 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

7) MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA SUPPRESSION D'UNE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE YVES JOUAN DE LANVOLLON

Madame le Maire informe l'assemblée que l'école publique Yves Jouan de Lanvollon est menacée d'une fermeture de classe.

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter une motion de soutien contre la suppression d'une classe à l'École Yves Jouan de Lanvollon. Elle indique qu'un courrier de soutien a déjà été adressé à la Directrice de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter une motion de soutien contre la suppression d'une classe à l'école publique Yves Jouan de Lanvollon.

8) AFFAIRES DIVERSES

➤ **Point sur les travaux au lavoir** : les travaux de nettoyage seront effectués par le chantier d'insertion et l'entretien sera réalisé par les services techniques, les élus et les bénévoles de Mémoire de Trévélec.

➤ **Point recensement de la population** : le recensement réalisé par Pauline ZEMLIC s'est parfaitement déroulé. Les élus remercient l'agent recenseur ainsi que tous les habitants pour leur collaboration.

➤ **Carnaval organisé par l'Avenir de Trévélec** : 26 février 2023 à 15 h 30 à la salle des fêtes

Fin de séance : 21 h 50